



Affichée le 13 avril 2023...

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes**Extrait du registre des délibérations****Séance du 4 avril 2023**

Conseillers en exercice : 38
Conseillers titulaires présents : 30
Pouvoirs : 7
Votants : 37

Date de convocation : 27 mars 2023
Date d'affichage : 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Laurent Gautier, Premier vice-président.

Monsieur le premier vice-président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoît, Madame BARNET Suzanne, Madame MELEARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Monsieur SALMON Patrick, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur MARCOUX Frédéric, , Monsieur BENSAT Malek, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Madame COURTYTERA Véronique, Monsieur GREEN Alain, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur GIOVANNONI Patrick, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CAPIROSSI Pascale, Madame ROUEN Dominique, Monsieur Louis-Jean DOARE

Avaient donné pouvoir :

Monsieur ONETO Jean-François à Madame MELEARD Josyane
Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul à Monsieur MONGIN Claude
Madame MORELLI Marie-Laure à Monsieur SALMON Patrick
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal
Madame BOURGUIGNON Valérie à Monsieur BENOIT Dominique
Monsieur BAKKER Hubert à Madame COURTYTERA Véronique
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Madame ROUEN Dominique

Absent excusé :

Monsieur BARIANT Jean-Pierre

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

DELIBERATION N°011/2023

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DU PLATEAU DE BRIE POUR L'ANNÉE 2023

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Michel Papin, vice-président en charge du développement économique et de l'emploi, relatif à l'attribution d'une subvention à la Mission Locale du Plateau de Brie ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2009 n°179 en date du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Gretz-Armainvilliers, Férolles-Attilly, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Considérant que la Mission Locale du Plateau de Brie est une association qui a pour mission d'accueillir, d'orienter, d'informer et d'accompagner à l'insertion sociale et professionnelles les jeunes de 16 à 25 ans résidents du territoire de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Considérant les objectifs de maintenir la qualité de services aux jeunes, de déployer le projet « aller vers », il est nécessaire d'augmenter le montant de la subvention 2023 de 0.05 € par habitant, passant ainsi à 1.65 € en 2023 ;

Considérant que la baisse de financement de la subvention de la Région Ile-de-France impactera la poursuite des projets à destination de l'emploi et de l'insertion des jeunes ;

Considérant l'avis favorable de la commission développement économique et emploi en date du 2 mars 2023 ;

Considérant que cette proposition a été présentée dans le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- Attribue une subvention de 76 743.15 euros à la Mission Locale du Plateau de Brie, correspondant à 1,65 euros par habitant (sources INSEE conformes aux populations légales entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003. La date de référence statistique est le 1^{er} janvier 2023 : 46 511 habitants) ;
- Approuve la signature de la convention entre la Mission Locale du Plateau de Brie et la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2023 en section de fonctionnement, au compte 6574 ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ozoir-la-Ferrière, le 4 avril 2023

Le Premier vice-président,
Laurent Gautier



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Gautier". To the left of the signature is a circular official stamp of the "Communauté de Communes Les Portes Briardes". The stamp features a central emblem with a tree and a building, surrounded by the text "Communauté de Communes Les Portes Briardes" and "1999".

La secrétaire de séance,
Christine Fleck



The image shows a handwritten signature in blue ink. To the right of the signature is a circular official stamp of the "Communauté de Communes Les Portes Briardes", identical to the one on the left.